

Le mot Purgatoire s'entend tantôt d'un lieu, tantôt d'un état intermédiaire entre le ciel et la terre ; c'est la *situation* des âmes qui ont quitté cette vie en état de grâce, mais qui sont chargées de certaines dettes de peines temporelles qu'elles doivent payer rigoureusement, jusqu'à la dernière obole, avant d'être admises en paradis.

Le Purgatoire est à la fois un mystère de justice et de miséricorde. La sévérité de ses peines nous fait voir combien est grande la sainteté de Dieu qui ne peut souffrir aucune souillure chez ceux qui s'approchent de lui. Elle doit nous inspirer une crainte salutaire de tout péché et nous convaincre que toute faute, quelque légère qu'elle paraisse à nos yeux, prend des proportions énormes à la lumière des perfections divines. " Vos yeux sont purs, dit Dieu par le prophète, et ils ne peuvent supporter l'iniquité." (1)

D'un autre côté, la grandeur des miséricordes de Dieu éclate dans les nombreux moyens qu'il nous donne de secourir les saintes âmes, dans les consolations qu'il leur procure soit par lui-même, soit par le ministère de la sainte Vierge et des saints Anges. Puissent ces considérations nous faire craindre, mais, aussi, aimer Dieu, et stimuler notre dévotion envers ses prisonnières d'amour.

\* \* \*

Il est évident que ce n'est qu'à la lumière de la révélation que nous pouvons procéder sûrement dans l'étude du Purgatoire. Les décisions de l'Eglise, les enseignements communs des docteurs et quelques-unes des révélations faites par Dieu aux saints sur la terre doivent nous y guider. L'Eglise n'a approuvé directement aucune de ces révélations particulières, mais elles forment dans leur ensemble un précieux complément aux enseignements de la foi et il serait peu sage de ne vouloir pas en tenir compte.

Deux points ont été définis par l'Eglise comme articles de foi, savoir : 1° *Qu'il y a un Purgatoire* ; 2° *Que les âmes qui*

(1) Habac. I, 13.